



*Elections législatives 2007 :
la cause animale entre en campagne*

*Voici l'intégralité des réponses des candidats
communiquées à ce jour à la Fondation LFDA.*

-
1. Réponses (courrier du 1/06 et courriel du 5/06) de Monsieur Nicolas Forissier candidat UMP de la 2e circonscription de l'Indre
[>>> page 2](#)
 2. Réponse (courriel du 5/06) de Monsieur Michel Françaix, candidat PS de la 3e circonscription de l'Oise
[>>> page 5](#)
 - 3.

Liste mise à jour le : 07/06/2007



Réponses (courrier du 1/06 et courriel du 5/06) de Monsieur Nicolas Forissier candidat UMP de la 2e circonscription de l'Indre

NICOLAS FORISSIER

*Ancien Ministre
Maire de La Châtre*

**Monsieur Jean-Claude NOUET
Président de la Ligue
Française des Droits de l'Animal
39 rue Claude Bernard
75005 PARIS**

La Châtre, le 1^{er} juin 2007

Réf. : PLC 06/07

Professeur,

Dans un courrier envoyé le 21 mai dernier, la Ligue Française des Droits de l'Animal, que vous présidez, a attiré mon attention sur la cause animale. Vous avez notamment souhaité me présenter les propositions que vous avancez en vue d'une meilleure prise de l'animal dans notre société.

Mes fonctions passées de Secrétaire d'État à l'Agriculture m'ont grandement sensibilisé à cette question : je sais que bon nombre de nos concitoyens attachent une importance légitime à la défense de cette cause.

En réponse à votre courrier, que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt, je tiens à vous présenter les principales mesures que la majorité présidentielle prendra dans ce domaine, si les Français choisissent de lui accorder leur confiance les 10 et 17 juin prochains.

L'association que vous dirigez souhaite que les aides au développement rural privilégient les petites exploitations, ainsi que l'agriculture biologique. Avec Nicolas Sarkozy, la majorité à laquelle j'appartiens entend favoriser ce type d'agriculture.

Alors que nous observons tous une forte demande de produits issus de l'agriculture biologique, notre pays importe encore 70 % de sa consommation. Le développement de l'agriculture biologique doit permettre de répondre à cette demande, tout en préservant notre environnement.

Nicolas Sarkozy et la majorité à laquelle j'appartiens souhaitent aider les agriculteurs soucieux de mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement, qu'il s'agisse de l'eau ou des pesticides. Surtout, le bien-être animal constitue pour nous une priorité : nous poursuivrons les efforts en cours et soutiendrons les agriculteurs respectueux de l'animal.

.../...

*Hôtel de Ville - 36400 La Châtre - Tél : 02 54 06 26 06
6, rue des Trois Marchands - 36400 La Châtre - Tél : 02 54 48 02 47*




Ce respect passe également par la mise en valeur de la biodiversité. Avec Nicolas Sarkozy et l'UMP, nous veillerons à préserver les réservoirs de biodiversité présents outre-mer, ainsi que leur patrimoine exceptionnel. Cette mise en valeur sera assurée par la création de nouveaux espaces protégés, en métropole et dans les départements d'outre-mer.

Les autres mesures que vous préconisez, telles que le développement de méthodes expérimentales alternatives ou l'interdiction de mineurs aux spectacles de loisirs impliquant des mises à mort, doivent pouvoir faire l'objet d'une discussion avec tous les acteurs en présence, dans un esprit d'ouverture et de dialogue. Dès l'ouverture de ces discussions, je ne manquerai pas de vous tenir informé de leur avancement.

Si les électeurs de l'Indre m'accordent de nouveau leur confiance pour être leur député, je veillerai à ce que les dispositions présentées dans ce courrier soient adoptées et mises en pratique.

Espérant que ce courrier aura répondu à vos interrogations, je reste à votre écoute, à votre service et vous prie de croire, Professeur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Vos sincères,
à ce point ...
me cordialement,

Nicolas FORISSIER



Suite au questionnaire préparée par la Fondation LFDA à Nicolas FORISSIER (UMP) candidat à la députation dans la 2eme circonscription de l'INDRE, voici (en gras) ses réponses (figurant directement sur le courriel qui lui a été adressé)

Amicalement
Yvonne LANDRIN

Sent: Tuesday, June 05, 2007 2:40 AM

Subject: Re: Animal et environnement

Monsieur,

Les résultats convergeant des enquêtes d'opinion tant européennes que nationales montrent que dans l'Union nos concitoyens sont parmi les plus favorables au respect du bien-être animal comme à la préservation de la biodiversité.

Prenez-vous l'engagement si vous êtes élu à la députation de présenter ou de soutenir les propositions suivantes :

- Lors de la discussion et du vote du budget du ministère chargé de la recherche, prévoir une ligne budgétaire spécialement destinée à la recherche, à la multiplication et à la mise en oeuvre des méthodes expérimentales alternatives évitant d'utiliser les animaux vivants comme modèle biologiques.

J'y suis favorable

- Lors de la discussion et du vote du budget du ministère de la justice, prévoir une ligne budgétaire spécialement destinée à la création, auprès du tribunal de grande instance de chaque capitale régionale, d'un poste de substitut spécialisé dans le droit de l'animal et le droit de l'environnement.

J'y suis favorable, mais il n'est pas nécessaire de créer des postes supplémentaires dans chaque TGI, la spécialisation de substituts présents étant possible.

- Dans la redistribution des aides au développement rural et des subventions européennes privilégier les petites exploitations de l'élevage familial, l'agriculture biologique et l'écotourisme dans le cadre du développement rural de l'hexagone.

Cette question fera partie des discussions qui doivent s'engager avec nos partenaires européens sur l'évolution de la PAC. Par ailleurs, de nombreuses aides (Europe, Contrats de pays avec les Régions) sont déjà disponibles pour répondre à cet objectif et il revient aux élus locaux de les mettre en oeuvre.

- Multiplier et étendre les territoires où la nature est intégralement présentée, en métropole et en outre mer.

Avis favorable

- Interdire la présence des mineurs aux spectacles et loisirs qui impliquent blessures et mise à mort de l'animal.

Cela relève, me semble-t-il, de la responsabilité parentale, mais aussi d'une évolution des mentalités qui doit surtout conduire à mettre fin à la mise à mort dans le cadre de spectacles. Ce qui est, à mon sens, différent de la pratique ancestrale de la chasse.

Avec mes remerciements anticipés, recevez, Monsieur, mes salutations respectueuses.



Réponse (courriel du 5/06) de Monsieur Michel Françaix, candidat PS de la 3e circonscription de l'Oise

Monsieur le Président;

Dans le cadre de ma candidature aux élections législatives dans la 3^e circonscription de l'Oise, les 10 et 17 juin prochain, vous avez bien voulu m'interroger sur ma position et mes engagements en matière de protection animale et de la préservation de la biodiversité et je vous en remercie.

Comme député sortant du groupe socialiste, je peux vous rappeler que nous sommes particulièrement sensibles à ces questions : nous avons engagés la réforme du code pénal dans lequel un livre entier (livre V) a été réservé aux actes de cruautés envers les animaux, passibles de six mois d'emprisonnement et de 8 000 € d'amendes. Avec la loi N° 99-5 du 6 janvier 1999, nous avons portés ces sanctions à deux ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende et étendu le champ d'application aux cas d'expérimentations scientifiques.

1°) La directive du Conseil européen n° 86/609 du 24 novembre 1986 qui a été traduite en droit français sous la forme du décret n° 87-848 modifié par le décret n° 2001-464 du 29 mai 2001 prévoit que les recherches sur animaux vivants sont licites dans la mesure où elles revêtent un caractère de nécessité et qu'elles ne peuvent être utilement remplacées par d'autres méthodes. Ces recherches ne peuvent être déployées que dans les champs très précis suivants : diagnostic, prévention et traitement des maladies, activité, efficacité et toxicité des médicaments et des substances chimiques et biologiques, contrôle et évaluation des paramètres physiologiques chez l'homme et les animaux, contrôle de la qualité des denrées alimentaires, et recherches fondamentale et appliquée. Au regard de cette législation je ne suis donc pas opposé à prévoir dans la loi de finances (sauf à tomber sous l'article 40 « irrecevabilité financière ») une ligne budgétaire *spécialement* « destinée à la recherche, à la multiplication et à la mise en œuvre des méthodes expérimentales alternatives évitant d'utiliser les animaux vivants comme modèles biologiques ».

2°) Votre proposition d'une « spécialisation du parquet » dans le droit de l'animal et du droit de l'environnement relève à mon avis plus d'une modification du code de l'organisation judiciaire que de la loi de finances. Pour autant, votre position pourrait être étudiée plus à fond.

.../...



.../...

3°) Je suis tout a fait partisan de soutenir l'agriculture de qualité, et de réorienter la PAC vers le développement rural, en répartissant la production sur tout le territoire, tout en plafonnant et modulant les primes. J'irai même plus loin, personnellement, en souhaitant favoriser la valeur ajoutée de nos produits agricoles afin d'améliorer les revenus et de favoriser l'installation des jeunes. Je suis également pour transférer aux Régions la gestion des aides directes à l'agriculture et je veux encourager les contributions des agriculteurs à la fourniture d'énergie (biomasse, agro-carburants, biogaz, fermes éoliennes).

4°) Malgré l'adoption de la récente loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, il conviendra effectivement « d'étendre les territoires où la nature est intégralement préservée », je pense également à la question de la nature et du littoral.

5°) La France s'est dotée depuis de nombreuses années d'un arsenal législatif et réglementaire spécifique en matière de protection animale, notamment sur le fondement de deux articles du code rural (loi du 10 juillet 1976) : l'article L. 214-1 qui considère l'animal comme un être sensible et l'article L. 214-3 qui prescrit l'interdiction des mauvais traitements envers les animaux domestiques ou sauvages, apprivoisés ou tenus en captivité. Ces principes fondateurs de la protection animale ont été suivis de nombreux textes réglementaires applicables selon les espèces animales et les utilisations auxquelles elles sont éventuellement destinées.

Toutefois, je ne suis pas convaincu que votre combat contre la tauromachie passe par une interdiction de la présence des mineurs. Je fais plus confiance à des mécanismes d'éducation, d'information de la jeunesse et même des adultes pour faire évoluer les mentalités.

En espérant avoir répondu à votre attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Michel FRANÇAIX

Député de l'Oise (3e) 06 74 66 92 96 -
www.michelfrancaix2007.fr

